



Protéger la succession de biens de famille avant la mort de maman

Par **seynaeve**, le **08/03/2012** à **08:56**

Bonjour à vous,

Mon père est décédé en 1995

Mon frère a racheté l'appartement loué par mes parents et maman y vit une grande partie de l'année.

Dans cet appartement sont les biens de famille importants et surtout venant de mon père, dont des tableaux: mon frère a pris les actes d'achat.

Mon frère dit que tout lui appartient, il n'a qu'une table à lui dans ce lieu; maman a une autre maison qui lui vient de son père avec d'autres biens de famille, elle y vient en été.

A la mort de maman, mon frère peut-il dire que mon père lui a tout donné, fermer l'appartement ou emmener ces biens? Maman n'est pas en état de faire des papiers.

ai-je une solution avant la mort de maman; j'en ai les clés. Je n'ai que des photos de tous ces biens.

Merci de votre attention et votre réponse.

Bien cordialement.

Pascale Seynaeve

Faites dresser un inventaire dans l'appartement et la maison, justifié par le décès de votre père